Articulation(s) Articulations

NumeRev

N° 6 | 2026
Tempête d'idées : retour aux sources et actualité du travail social radical

Quand les dispositifs de réflexion en protection de l’enfance deviennent des outils de sa (dé)politisation

Elodie FAISCA *Maître de conférence*
IUT évreux
Centre interdisciplinaire de Recherche Normand en Education et Formation(Cirnef - UR 7454
University of Rouen
Anna RURKA *Maître de conférences*
UFR Sciences psychologiques et Sciences de l'éducation et de la formation (UFR SPSE)
Centre de recherche Education et formation (CREF, EA 1589)
Paris West University Nanterre La Défense

Édition électronique :
URL :
https://articulations.numerev.com/articles/revue-6/3631-quand-les-dispositifs-de-reflexion-en-protection-de-lenfance-deviennent-des-outils-de-sa-depolitisation
ISSN : 2728-834X
Date de publication : 28/08/2026

Cette publication est sous licence **CC BY-NC-ND** (Attribution - No commercial - No derivatives).

Pour **citer cette publication** : FAISCA, E., RURKA, A. (2026) Quand les dispositifs de réflexion en protection de l’enfance deviennent des outils de sa (dé)politisation. *Articulations*, (6). https://doi.org/10.34745/

Dans cet article, nous nous interrogeons sur la crise structurelle de la protection de l’enfance en France et sur les réponses qui, souvent gestionnaires (manque de moyens, turnover des professionnel·les, violences institutionnelles), masquent une dépolitisation profonde du secteur. S’appuyant sur des travaux en travail social radical, nous montrons que les inégalités sociales (classe, race, genre, âge) sont naturalisées et encore réduites à des défaillances individuelles, les dispositifs de protection reproduisant ainsi des rapports de domination (adultisme, racisme, sexisme). Nous proposons de nous intéresser à la réflexivité professionnelle - souvent présentée comme une solution - et montrons comment elle semble capturée par les institutions. Les espaces d’analyse des pratiques (supervisions, formations) se limitent à une gestion individuelle des situations et émotions ou à une conformité aux normes, plutôt qu’à une critique collective des structures et des rapports sociaux. Cette double capture (institutionnelle et politique) individualise les responsabilités : les professionnel·les sont invitée·s à être "plus réflexif·ves" pour s’adapter à un système défaillant, tandis que les familles sont blâmées pour leurs "carences". Ainsi, la réflexivité devient un amortisseur du système, plutôt qu’un levier de transformation. Enfin, l’article propose des pistes pour une réflexivité radicale, collective, intersectionnelle et co-construite avec les personnes concernées (enfants, parents, professionnel·les). Dans cette perspective, la recherche participative et les dispositifs comme les conférences familiales sont cités comme exemples de démocratisation des savoirs et des décisions. Cependant, ces approches restent fragiles face aux logiques de marchandisation et de récupération institutionnelle. Les autrices concluent que la protection de l’enfance doit être repensée comme un enjeu politique, où la réflexivité permet de relier les expériences individuelles aux causes structurelles, et où les institutions acceptent d’être transformées par les voix qu’elles entendent.

This article examines the structural crisis affecting the child protection system in France and the responses to it, which are often managerial in nature—focusing on a lack of resources, high staff turnover, and institutional violence—and thereby conceal the sector’s profound depoliticization. Drawing on research in radical social work, we show how social inequalities based on class, race, gender, and age are naturalized and continue to be reduced to individual failings, with child protection services thus reproducing relations of domination, including adultism, racism, and sexism.
We then consider professional reflexivity—often presented as a solution—and show how it appears to have been captured by institutions. Practice-analysis settings, including

supervision and training, tend to focus on the individual management of situations and emotions or on compliance with established standards, rather than on a collective critique of structures and social relations. This dual capture—both institutional and political—individualizes responsibility: professionals are encouraged to become “more reflexive” in order to adapt to a failing system, while families are blamed for their perceived “shortcomings.” Reflexivity thus becomes a means of cushioning the effects of the system rather than a lever for its transformation.
Finally, the article outlines possible avenues for developing a form of reflexivity that is radical, collective, intersectional, and co-constructed with those directly concerned—children, parents, and professionals. From this perspective, participatory research and approaches such as family group conferences are cited as examples of the democratization of knowledge and decision-making. These approaches nevertheless remain vulnerable to market-driven dynamics and institutional co-optation. The authors conclude that child protection must be reconceived as a political issue: one in which reflexivity connects individual experiences with their structural causes, and institutions accept being transformed by the voices to which they listen.

Mots-clés :
Réflexivité, Travail social radical, Protection de l'enfance, Recherches participatives, Adultisme

---

Introduction

La protection de l’enfance traverse en France une crise dont l’ampleur n’est plus à discuter. Les rapports récents la documentent sans ambiguïté : violences institutionnelles (Lacroix et al., 2023), les ruptures de parcours (Jamet, 2021; Potin, 2012), la pénurie chronique de places d’accueil et la fuite des professionnel·les (Assemblée nationale, 2025), la souffrance des enfants, des parents et des travailleur·euses sociaux·ales (UNICEF, 2024). Ces éléments témoignent d’un système profondément fragilisé, voire à bout de souffle. Pourtant, les réponses formulées restent majoritairement d’ordre gestionnaire. Ces réponses sont nécessaires, mais elles laissent intacte une question plus fondamentale : qu’est-ce qui, dans l’architecture même du travail social contemporain en protection de l’enfance, produit et entretient cette crise ? Et si la crise de la protection de l’enfance n’était pas seulement une question de moyens, mais de dépolitisation ?

Cet article propose de poursuivre les réflexions autour du travail social radical en France

et dans le champ spécifique de la protection de l'enfance. La crise actuelle de la protection de l'enfance peut constituer un moment de bifurcation : non pas seulement pour obtenir davantage de moyens, mais pour rendre la protection de l'enfance plus démocratique, plus attentive à la parole des personnes concernées et capable de transformer ses propres cadres d'action.

Si notre réflexion puise dans différentes recherches scientifiques passées ou en cours (Faisca, 2024; Faisca et al., 2025; Join-Lambert et al., 2022; Osinski, 2024; Osinski & Rurka, 2025; Rurka et al., 2026), ce sont également nos expériences et pratiques en formation supérieure (initiale ou continue, en centre de formation, en institution et/ou à l'université) et en animation de séances d'analyse des pratiques auxquelles nous nous référons. Ces espaces poursuivent différents objectifs, s'adressent à différents publics, mais permettent tous d'observer, de l'intérieur, les rapports entre les acteurs impliqués dans le champ de la protection de l'enfance.

Pour analyser cette dépolitisation (qui se manifeste par la volonté de décorréler le travail social de la vie politique) et en proposer une issue, cet article s'articule en trois temps. Le travail social radical, qui refuse de se contenter des effets pour interroger les causes structurelles, a surtout analysé la classe et la race, parfois le genre (on peut s'interroger sur le lien entre cette faiblesse et le genre des auteurs principaux de ce courant), mais presque jamais l'âge. Nous montrerons d'abord comment la protection de l'enfance, en France comme ailleurs, masque les rapports de domination structurels (classe, race, genre, âge) derrière des discours techniques, moralisateurs ou gestionnaires, réduisant ainsi les inégalités sociales à des défaillances individuelles. Nous analyserons ensuite comment la réflexivité, souvent présentée comme une solution, est elle-même capturée par les institutions : individualisée, instrumentalisée, ou vidée de sa dimension politique, elle peut contribuer à reproduire les oppressions qu'elle prétend combattre. Enfin, nous explorerons les voies d'une réflexivité renouvelée et radicale, collective, intersectionnelle et co-construite avec les concerné·es. Nous montrerons que la recherche participative (Woolham et al., 2026) constitue un levier concret, à condition de résister aux logiques de marchandisation et de récupération institutionnelle.

Penser la crise en protection de l'enfance à partir du travail social radical

Au-delà des difficultés désormais bien identifiées, la crise de la protection de l'enfance

révèle des enjeux structurels plus profonds. Comme l'ont analysé Stokes et Schmidt (2011), les transformations néolibérales et la technicisation du travail social ont conduit à une dépolitisation de la profession : les causes systémiques des difficultés, telles que la pauvreté, les inégalités ou les discriminations, sont occultées au profit d'une focalisation sur les comportements individuels, ceux des parents, des enfants et des professionnel·les.

Les travaux récents confirment cette invisibilisation. Featherstone et al. (2018) rappellent que la pauvreté ne peut être réduite à une carence parentale : elle constitue un problème structurel appelant des réponses collectives, notamment en matière de logement, d'accès aux droits sociaux et de lutte contre les inégalités. En France comme ailleurs, Potin (2012) et Oehmichen (2023) montrent que les familles les plus précaires sont surreprésentées dans les systèmes de protection de l'enfance, comme si leur situation résultait d'une trajectoire individuelle défaillante plutôt que de contraintes socio-économiques souvent subies sur plusieurs générations. Stokes et Schmidt (2011) soulignent que les décisions de placement ne sont jamais entièrement neutres : elles sont influencées par des biais de classe et de race, qui surexposent les enfants issus de milieux défavorisés ou racisés à des mesures de protection parfois disproportionnées par rapport aux risques réellement identifiés.

Ce travail montre que la protection de l'enfance occupe une place centrale dans l'expérience des familles pauvres. Pour beaucoup de parents, demander de l'aide peut devenir risqué, car cette demande est vécue comme susceptible d'être retournée contre eux et de conduire au placement de leurs enfants. Cette expérience révèle un déficit démocratique profond en protection de l'enfance, qui fragilise les droits civiques, politiques et socio-économiques des familles concernées. Les parents décrivent des procédures où leur parole pèse moins que celle des professionnel·les, où les dossiers sont difficiles d'accès, où les écrits institutionnels sont souvent négatifs, et où les placements dits temporaires peuvent durer jusqu'à la majorité de l'enfant. Cette asymétrie produit une forme de dépossession : dépossession du temps, de la parole, du récit familial, du pouvoir d'agir et du droit de participer aux décisions qui concernent directement les enfants et leurs proches.

Ces critiques, initialement centrées sur les rapports de classe et de race, ont longtemps occulté d'autres types de rapports sociaux, notamment celles liées à l'âge et au genre. Shulamith Firestone (2007), Christine Delphy (2013) ou encore Dorothée Dussy (2021) ont montré que la famille, loin d'être un refuge, est un lieu central de reproduction des inégalités : division sexuelle du travail, transmission des privilèges, et naturalisation des hiérarchies, dont celle entre adultes et enfants. Pour ces autrices, la domination ne se limite pas à la classe ou au genre : elle traverse aussi les rapports générationnels, bien

que cette dimension ait été moins explorée par la suite.

La notion d'adultisme (Alvarez-Lizotte & Caron, 2022; Corney et al., 2022), a mis à jour le système de croyances, de pratiques et de structures qui avantagent les adultes au détriment des enfants, en supposant que ces derniers sont naturellement incompétents, vulnérables ou irrationnels. Ce concept a ouvert la voie à une analyse des rapports de pouvoir entre générations, jusqu'alors peu mobilisés des théories critiques. Tal Piterbraut (Piterbraut-Merx, 2020a, 2020b, 2024) révèlent comment les dispositifs de protection, bien qu'ils se veulent émancipateurs, reproduisent des logiques de domination. Son analyse repose sur trois axes majeurs. En premier lieu, iel démontre que l'« enfance en danger » repose encore sur un postulat naturaliste considérant que l'enfance est naturellement vulnérable. Or, cette vulnérabilité n'est pas un fait biologique, mais le résultat d'un processus matériel et symbolique, produite par les institutions elles-mêmes. « Les politiques de protection de l'enfance n'ont pas pour fonction de protéger les enfants de manière générale, mais bien de corriger des situations dans lesquelles la famille maltraite l'enfant » (Piterbraut-Merx, 2020, p. 109). Piterbraut-Merx critique l'idéologie développementaliste qui conçoit l'enfance comme un « stade inachevé » vers la maturité adulte. Cette fiction de l'adulte autonome masque la dépendance réelle de tous les humains (comme le montrent les théories du care), tout en justifiant la privation de droits des enfants. Piterbraut-Merx établit un parallèle saisissant entre la domination des adultes sur les enfants et celle des hommes sur les femmes. Tout comme les femmes ont été légalement mineures jusqu'en 1965 en France, les enfants le sont toujours, et cette minorité juridique légitime leur exclusion politique et sociale. Pourtant, les violences intrafamiliales (Défenseur des droits, 2020) prouvent que ce système protège mal quand il ne produit pas lui-même la vulnérabilité (Défenseur des droits, 2019; Lacroix et al., 2023).

C'est sur ce socle que s'appuient les réflexions de Gabrielle Richard (2024) ou les récentes travaux de Amsellem-Mainguy et Lacroix (2023). Gabrielle Richard montre comment le modèle familial traditionnel (hétéroparental, patriarcal) renforce l'adultocentrisme : la protection de l'enfance devient un outil de contrôle des familles marginalisées (précaires, racisées, queer), où les enfants sont victimes de leur statut de mineur et des discriminations qui pèsent sur leurs parents. Amsellem-Mainguy et Lacroix (2023) confirment cette analyse en démontrant que l'âge n'est pas un critère neutre, mais un outil de hiérarchisation qui structure les parcours judiciaires. Contrairement à l'idée reçue, la minorité ne protège pas. Les jeunes incarcéré·es sont infantilisé·es tout en étant soumis à des responsabilités d'adultes. Le passage à 18 ans est vécu comme un « lâchage institutionnel ». Les inégalités sociales s'aggravent et les jeunes de milieux populaires, déjà surreprésenté·es dans les dispositifs de protection, le sont aussi en prison, où leur parole est moins entendue et leurs compétences moins reconnues. « Les jeunes sont souvent réduits aux actes les ayant menés en détention » (p.108), sans que leurs parcours ou leurs liens électifs (pairs, éducateurs) ne soient pris

en compte.

Cette grille de lecture permet de repenser la notion d'enfantalité, telle que proposée par Claire Ganne (2014). Comme le note Benghozi (2007), l'enfantalité renvoie à la construction réciproque des liens parents-enfants dans le cadre de la filiation. Mais cette approche, bien qu'elle reconnaisse une forme d'agentivité aux enfants, reste prisonnière d'un cadre familialiste. En centrant l'analyse sur la dyade parent-enfant, l'enfantalité peut occulter les autres formes de socialisation (liens électifs, communautés de pairs, figures tutélaires non parentales), pourtant cruciales pour les enfants marginalisés. Yohann Caradec (2025) dépasse cette limite en montrant que les concepts d'enfantalité et d'adolescentalité peuvent inclure d'autres acteurs extérieurs à la dyade parent-enfant. Son ethnographie révèle que les enfants et adolescents reconnaissent la parentalité non seulement à leurs parents biologiques, mais aussi à des adultes extérieurs (éducateurs, grands-parents, oncles/tantes, parrains/marraines) selon l'exercice des fonctions de parentalité (nourrir, protéger, éduquer, etc.,). Les adolescents, en particulier, cherchent à modifier la parentalité qu'ils reçoivent par des conduites à risque (fugues, refus de l'autorité parentale), pour reconstruire un récit où ils sont sujets de leur propre histoire familiale. Caradec (2025) montre ainsi que l'enfantalité et l'adolescentalité ne se réduisent pas à la filiation : elles intègrent les liens électifs (éducateurs, professionnels, figures tutélaires non parentales) lorsque ces derniers exercent des fonctions de parentalité reconnues par l'enfant.

Ces récits alertent sur le risque que la protection de l'enfance en ignorant les oppressions structurelles dans leur intersection — pauvreté, racisme, sexisme, adultocentrisme, validisme, etc. — ne devienne qu'un outil de reproduction des inégalités. Dans une perspective de travail social radical, il s'agit alors de reconnaître les parents et les enfants marginalisé·es non comme des objets d'intervention passifs, mais comme des sujets politiques, porteurs d'une expérience vécue. Cette reconnaissance suppose de co-construire la transformation des institutions avec eux, et non de se limiter à adapter les familles et les individus aux normes institutionnelles existantes, normes qui, trop souvent, répliquent les rapports de domination qu'elles prétendent combattre. Reconnaître la pauvreté comme problème structurel est nécessaire, mais insuffisant : il faut aussi dénoncer le racisme qui surreprésente les enfants racisé·es dans les dispositifs de protection, combattre le sexisme qui criminalise les mères célibataires ou les familles queers, déconstruire l'adultocentrisme qui nie le pouvoir d'agir des enfants, et interroger le validisme. Cette question invite à déplacer le regard. Plutôt que de se concentrer uniquement sur les symptômes - pénurie, épuisement professionnel, dysfonctionnements - il s'agit d'analyser les causes structurelles qui rendent le système peu capable de se réformer lui-même. S'appuyant sur la pensée de Hannah Arendt, Flynn (2024) rappelle que la protection de l'enfance ne peut être réduite à une question technique ou charitable : elle constitue d'abord un enjeu politique. En intervenant dans la vie privée des familles, l'État exerce un pouvoir

qui n’est jamais neutre : il produit, reconduit ou transforme des rapports d’inégalité.

Or, en France, ce caractère politique est souvent masqué par un discours techniciste. Comme le montrent Steve Rogowski (2012, 2018) et Nigel Parton (2017, 2020), dans d’autres contextes nationaux, le néolibéralisme a reconfiguré le travail social en outil de gestion des risques et de contrôle social, plutôt qu’en praxis émancipatrice à la fois professionnelle et politique (Hill et al., 2024). Steve Rogowski souligne notamment que la nouvelle gestion publique tend à réduire les professionnel·les à des exécutant·es de procédures standardisées, vidant ainsi le travail social de sa dimension critique.

Toutefois, la dépolitisation du travail social ne commence pas avec la nouvelle gestion publique. L’histoire du partenariat public-privé dans le champ social montre que les services sociaux, publics ou associatifs, se sont inscrits de longue date dans une logique de régulation sociale : fournir du care, de la protection et de l’assistance sous le contrôle d’organismes financeurs et régulateurs. Cette configuration a contribué à invisibiliser les rapports de pouvoir à l’œuvre dans la prestation de services, en reléguant au second plan les questions des rapports de pouvoirs, voix, de contestation et de redevabilité.

Les associations et organisations de la société civile financées pour remplir des missions de service public se trouvent ainsi prises dans une ambivalence démocratique. Formellement mobilisées comme partenaires de la gouvernance de l’État social, elles demeurent structurellement dépendantes des financements publics et des attentes institutionnelles de coopération. Cette dépendance limite les formes d’action plus radicales, par crainte de perdre des ressources ou un soutien politique. Les organisations chargées de la prestation de services doivent simultanément répondre à des obligations contractuelles, à des indicateurs de performance et à des exigences de financement, ce qui laisse peu d’espace à la contestation. Les fonctions de plaidoyer, de vigilance critique et de contre-pouvoir sont alors marginalisées ou externalisées. Cette dépolitisation n’est pas accidentelle, mais structurelle : elle transforme les griefs collectifs en problèmes managériaux et déplace le conflit politique hors du champ institutionnel (Rurka, Osinski et Naumiuk, à paraître).

Cette dépolitisation sert les intérêts du système. Comme l’analysent Lavalette (2011) et Baldwin (2016), le travail social radical, qui vise à défaire les oppressions structurelles plutôt qu’à les gérer, est marginalisé au profit d’approches techniciste et individualisantes. En naturalisant les inégalités et en responsabilisant les personnes qui en subissent les effets, le système peut se perpétuer sans être profondément remis en

question.

Ainsi, la crise de la protection de l'enfance n'est pas seulement une crise des moyens : elle est aussi une crise de sens et de démocratie. Cette perspective rejoint l'approche anti-oppressive (Lee et al., 2017), pour qui le travail social ne peut se limiter à l'aide individuelle (ou au case menagement) : il doit analyser et transformer les rapports sociaux de pouvoir qui produisent l'oppression, notamment ceux liés à la classe, au genre, à la race, à l'âge, au handicap ou au statut social. L'approche anti-oppressive invite ainsi les professionnel·les à interroger leur propre position de pouvoir, les normes institutionnelles qu'ils et elles contribuent parfois à reproduire, ainsi que les effets discriminatoires des politiques et des pratiques d'intervention. Elle ne vise donc pas seulement à soutenir les personnes accompagnées, mais à contester les structures sociales et institutionnelles qui fabriquent leur vulnérabilité.

C'est dans ce contexte que la réflexivité professionnelle doit être interrogée. Donald Schön définit la réflexivité comme une capacité à analyser ses expériences dans et sur l'action : « quand quelqu'un réfléchit sur l'action, il devient un chercheur dans un contexte de pratique » (1994, p. 97). Pourtant, les espaces censés soutenir cette réflexivité - analyses de pratiques, supervisions, réunions pluridisciplinaires - tendent souvent à se concentrer sur la gestion individuelle des émotions ou des risques, plutôt qu'à devenir des lieux de critique collective. La réflexivité peut également être instrumentalisée pour vérifier l'application des procédures plutôt que pour les interroger (Parton, 2019). Elle s'inscrit alors dans une logique néolibérale plus large, où le travail social est transformé en dispositif de contrôle social (Rogowski, 2018).

Comme le soulignent Featherstone et al. (2014), la protection de l'enfance est trop souvent réduite à une question technique, alors qu'elle devrait être pensée comme un enjeu politique. Moreau (1979) avait déjà mis en garde contre le risque d'une conscience de soi dépourvue de conscience politique : une telle réflexivité peut devenir complice des oppressions qu'elle prétend combattre. Dans un contexte de marchandisation des services sociaux (Charles, 2021; Chauvière, 2007), la réflexivité peut ainsi devenir un amortisseur du système, absorbant les tensions sans les résoudre.

Cette perspective peut être éclairée par les travaux sur l'éducation par les controverses et les questions politiquement sensibles. Urgelli, Hasni et Morin (2022) rappellent que l'éducation par les controverses ne consiste pas à pacifier artificiellement les désaccords ni à imposer un consensus, mais à apprendre à s'orienter dans des situations marquées par la pluralité des savoirs, des valeurs, des intérêts et des

incertitudes. Elle constitue, en ce sens, une éducation au politique : elle permet de rendre visibles les conflictualités qui traversent les problèmes publics, de travailler les arguments en présence et de soutenir une conscientisation critique. Appliquée à la protection de l'enfance, cette approche invite à ne pas neutraliser les controverses — autour du placement, du danger, de l'intérêt de l'enfant, de la pauvreté ou de la responsabilité parentale — mais à les reconnaître comme des objets légitimes de formation, de délibération et de réflexivité collective. Les questions politiquement sensibles ne doivent donc pas être refroidies ou évitées ; elles peuvent devenir des supports d'enquête, de débat argumenté et de transformation démocratique des pratiques.

Pourquoi alors la réflexivité, pourtant centrale dans les formations et les discours professionnels, ne permet-elle pas d'explorer ces dimensions ? Les travailleur·ses sociaux·ales sont régulièrement incité·es à analyser leurs pratiques, à interroger leurs biais, à évaluer leurs interventions. Pourtant, malgré cette culture de l'analyse et de la réflexivité, les dimensions structurelles sont rarement analysées ou lorsqu'elles le sont, semblent ne pas répondre aux attentes des professionnels. Est-ce que la réflexivité, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, ne serait pas elle-même capturée par les logiques qu'elle prétend déconstruire ?

La double capture de la réflexivité en protection de l'enfance

La réflexivité professionnelle occupe une place paradoxale dans le champ de la protection de l'enfance en France. Elle est omniprésente dans les référentiels de formation (Guillaumin, 2009), les codes de déontologie, les projets de service et les discours institutionnels. Pourtant, dans les pratiques, elle demeure rare, précaire et inégalement distribuée. Les dispositifs censés la soutenir (formation continue, analyse des pratiques, supervision, régulation d'équipe) existent souvent par intermittence, au gré des budgets, des volontés managériales et des arbitrages. L'espace laissé vacant par cette non-institutionnalisation est par ailleurs de plus en plus occupé par le marché de la formation, de l'accompagnement et de la supervision.

Cette situation invite à interroger non pas seulement l'absence de réflexivité, mais ses usages détournés. Comment un système qui célèbre officiellement les vertus de la réflexivité peut-il en neutraliser la portée transformatrice ? Cette capture possède au moins deux dimensions qui sont à la fois institutionnelles , lorsque la réflexivité est

réduite à la gestion des tensions internes, et politiques, lorsqu'elle empêche de relier ces tensions aux rapports de pouvoir qui les produisent.

Par capture institutionnelle, nous désignons le processus par lequel un dispositif initialement destiné à soutenir la critique, la participation ou la transformation des pratiques est progressivement absorbé par les logiques ordinaires de l'institution, au point de contribuer à sa reproduction plutôt qu'à sa mise en question. Cette notion peut être rapprochée des travaux de Philip Selznick sur la cooptation institutionnelle (Morrill & Seters, 2021), entendue comme l'intégration d'acteurs, de pratiques ou de revendications potentiellement critiques afin de stabiliser l'organisation et de neutraliser les conflits. Dans le cas de la réflexivité en protection de l'enfance, la capture institutionnelle désigne donc le moment où les espaces réflexifs cessent d'interroger les conditions structurelles de l'action et des décisions pour devenir des instruments d'ajustement, de pacification ou de conformité organisationnelle.

Nous soutenons donc que ces espaces ne servent plus toujours une réflexivité radicale. Ils remplissent une fonction plus modeste, mais fonctionnelle au système : amortir les effets que l'institution produit sur ses agents. Cette fonction d'amortissement ne doit pas être méprisée : elle peut soutenir les professionnel·les et prévenir l'isolement, mais elle devient problématique lorsqu'elle remplace l'analyse collective des causes institutionnelles et politiques de la souffrance professionnelle. Les observations de Schwartz-Tayri et de ses collègues (2026) confirment cette fonction d'amortisseur : la supervision peut être un espace de soutien, mais elle est trop souvent réduite à un outil de conformité ou de gestion des émotions individuelles, ce qui en limite la portée transformatrice. Comme le résume l'une de leurs analyses : « La supervision joue un double rôle : elle peut être un mécanisme de soutien favorisant l'autonomie et la reconnaissance, mais elle est aussi souvent orientée vers la standardisation des pratiques et le respect des normes organisationnelles, ce qui en limite la portée transformatrice » (p. 168).

Ces dispositifs ne sont pas seulement intermittents et précaires ; ils sont aussi hiérarchisés et exclusifs. Les espaces existants sont principalement destinés aux professionnel·les de première ligne. Les cadres, psychologues, gestionnaires ou dirigeant·es associatifs disposent parfois de leurs propres lieux de réflexion - réunions de direction, comités stratégiques, formations managériales - mais ces espaces restent séparés. Cette fragmentation, selon les statuts, renforce la capture institutionnelle de la réflexivité. Elle empêche une analyse globale des rapports de domination - classe, race, genre, âge - et favorise une vision parcellaire des problèmes, où chaque groupe professionnel travaille dans son propre silo.

Les décisions stratégiques - arbitrages budgétaires, orientations politiques, protocoles d'intervention - sont rarement soumises à une réflexivité collective incluant à la fois les professionnel·les de terrain, les cadres, les enfants et les familles. Pourtant, ces décisions ont un impact direct sur les pratiques et sur les personnes accompagnées. La réflexion se trouve ainsi confinée à des enjeux opérationnels, tandis que les questions structurelles restent hors de portée.

Cette hiérarchisation illustre la capture institutionnelle de la réflexivité. Plutôt que de questionner l'organisation dans son ensemble, les espaces réflexifs contribuent souvent à la faire fonctionner : les professionnel·les de terrain y déposent leur souffrance, les cadres optimisent les ressources disponibles, les directions appliquent des protocoles et les institutions préservent leur stabilité. Les niveaux d'analyse ne sont pas mis en dialogue.

Tout se passe comme si les pratiques professionnelles étaient envisagées indépendamment des pratiques organisationnelles et des décisions institutionnelles. Cette coupure entre terrain et gestion constitue un mécanisme central de la capture institutionnelle : les décisions stratégiques, prises par des acteur·rices parfois éloigné·es des réalités du travail social, ont un impact direct sur le quotidien des professionnel·les et des familles, sans que ces dernier·ères disposent toujours de moyens effectifs pour les influencer.

Comme le soulignent Rogowski (2012) et Parton (2020), cette distance entre les niveaux hiérarchiques est renforcée par les logiques managériales qui traversent désormais le travail social. Les formations au management privilégient souvent la gestion des ressources et des risques (Garrett, 2009), plutôt que la compréhension des enjeux sociaux, éthiques et relationnels du travail de terrain. Les cadres, formé·es à des logiques de performance et d'efficacité, peuvent ainsi appliquer des protocoles et des indicateurs sans toujours mesurer leurs conséquences humaines.

La capture institutionnelle est complétée par l'exclusion structurelle des personnes concernées des espaces où se produisent pourtant les savoirs sur les pratiques. La participation des enfants en protection de l'enfance demeure faiblement effective, les institutions restant marquées par des conceptions adultocentrées qui limitent l'espace accordé aux mineurs dans les décisions qui les concernent. Cette exclusion n'est pas un simple dysfonctionnement organisationnel : elle est constitutive d'un dispositif où la parole des enfants et des familles est souvent traitée comme une donnée à recueillir, plutôt que comme une ressource politique pour transformer l'institution.

La capture institutionnelle fait ainsi porter aux professionnel·les, dans leur for intérieur et dans leur temps privé ou semi-privé, le poids d'un dysfonctionnement collectif. Comme le montrent les travaux de Barois (2025), les professionnel·les de l'Aide sociale à l'enfance expriment une souffrance liée à l'impuissance face à des situations qu'ils et elles ne peuvent résoudre individuellement, faute de moyens ou de cadre adapté. Cette souffrance est souvent vécue dans la solitude, sans espace permettant d'en identifier collectivement les causes et les solutions structurelles.

La capture politique empêche quant à elle que ce poids puisse être déposé dans un espace ouvert à la conflictualité démocratique. Ensemble, les deux captures produisent une configuration insidieuse : plus le système est en crise, plus on demande aux professionnel·les d'être réflexifs, résilients, éthiques et engagés ; plus cette injonction pèse sur eux seuls.

Une symétrie frappante apparaît alors entre les familles et les professionnel·les. D'un côté, les familles se voient souvent signifier que les difficultés rencontrées dans l'exercice de leur parentalité relèvent d'un déficit individuel, d'une carence éducative ou d'une incapacité personnelle à répondre aux normes attendues. De l'autre, les professionnel·les confronté·es à des conditions de travail dégradées reçoivent un message analogue : leurs difficultés à exercer leur métier ne seraient pas imputables aux logiques gestionnaires, marchandes ou politiques qui traversent les institutions, mais à un manque de réflexivité, de compétences ou de résilience individuelle.

Dans les deux cas, les problèmes systémiques sont réduits à des questions de compétence personnelle. La charge de l'adaptation est reportée sur les individus plutôt que sur les structures du pouvoir qui produisent ces difficultés. La double capture de la réflexivité individualise ainsi les responsabilités et empêche toute transformation structurelle.

Défaire cette capture suppose de recollectiviser la réflexivité, de faire entrer les personnes concernées comme sujets politiques de la délibération et d'articuler la réflexion à l'action plutôt qu'à l'amortissement. La recherche participative, lorsqu'elle est prise au sérieux comme pratique politique et non comme simple technique d'enquête, constitue à cet égard un levier privilégié.

La réflexivité radicale : leviers, résistances et limites dans la pratique

Que serait alors une réflexivité radicale ? Dans la tradition du travail social critique, Mark Baldwin rappelle qu'elle suppose un double mouvement. D'une part, elle implique un regard porté sur l'organisation et les pratiques afin de comprendre comment les personnes, y compris les professionnel·les, sont catégorisées, évaluées et parfois construites par les dispositifs institutionnels. En protection de l'enfance, cela signifie interroger les notions en apparence neutres de « danger », « autonomie », d'« intérêt », de « besoins », de « carence éducative » ou de « projet», afin de révéler les normes sociales et les rapports de pouvoir qu'elles véhiculent.

D'autre part, la réflexivité radicale exige un travail sur soi qui articule conscience personnelle, conscience collective et conscience politique. Dominique Paturel (Paturel, 2008; Rurka & Paturel, 2023) propose la notion d'hypersubjectivité, entendue comme une mise à disposition de soi dans une sensibilité au monde. Cette hypersubjectivité peut devenir un levier pour entrer en résonance avec les vécus de violence, de séparation et d'injustice, à condition de ne pas être enfermée dans la seule subjectivité individuelle. Sans cette articulation, la réflexivité demeure tournée vers l'intériorité professionnelle et peut, par son silence, devenir complice des oppressions qu'elle prétend combattre.

Une réflexivité radicale se caractérise ainsi par trois critères fondamentaux : elle est collective plutôt qu'individuelle ; elle est articulée à l'action plutôt qu'enfermée dans l'analyse intérieure ; elle est co-construite avec les personnes concernées, c'est-à-dire avec celles et ceux qui ne partagent pas nécessairement le même statut professionnel ou institutionnel. C'est à l'aune de ces critères que nous analysons ce que sont devenus, en protection de l'enfance, les espaces dits réflexifs.

Trois critères d'une réflexivité transformatrice

Le premier critère est celui de la collectivité. Une réflexivité collective ne signifie pas diluer la responsabilité individuelle, mais élargir le cadre de l'analyse. Il ne s'agit plus seulement de questionner sa propre pratique, mais aussi les logiques institutionnelles et politiques qui la traversent. Par exemple, une équipe qui analyse collectivement

pourquoi certains enfants sont plus souvent placés que d'autres peut rendre visibles des biais de classe, de race, de genre ou d'âge dans les critères d'évaluation, plutôt que de réduire les situations à des défaillances individuelles.

Le deuxième critère est celui de l'articulation à l'action. Une réflexivité enfermée dans l'analyse intérieure, sans lien avec une praxis transformatrice, risque de devenir un exercice intellectuel sans effet sur le réel. En protection de l'enfance, la réflexivité doit être ancrée dans des situations concrètes et déboucher sur des ajustements effectifs des pratiques, des procédures et des cadres institutionnels. L'article d'Anna Rurka et de Dominique Paturel (2023) montre que les dispositifs où cette articulation est effective permettent de développer des réponses plus contextuelles, ajustées aux expériences vécues et aux ressources disponibles.

Le troisième critère est celui de la diversité des statuts et de la co-construction avec les personnes concernées. Ce critère est sans doute le plus radical, car il remet en cause l'un des fondements historiques du travail social : la séparation entre celles et ceux qui savent, décident et interviennent, et celles et ceux qui sont supposé·es bénéficier de l'intervention. Une réflexivité inclusive ne se contente pas de consulter les enfants ou les parents ; elle les intègre comme sujets politiques dans les processus de délibération et de décision. Les travaux de Carlene Firmin (2024) sur les dommages extrafamiliaux montrent que cette inclusion est non seulement possible, mais nécessaire pour développer des réponses pertinentes et justes. Les conférences familiales, par exemple, lorsqu'elles associent réellement parents et enfants à l'élaboration des plans de protection, peuvent produire des solutions plus adaptées et moins stigmatisantes que celles construites uniquement par les professionnel·les.

Les travaux de John Woolham et de ses collègues (2026) offrent un éclairage complémentaire. Leur étude sur des praticien·nes-chercheur·es en protection de l'enfance au Royaume-Uni montre que les dispositifs de recherche participative peuvent produire des effets durables, notamment lorsque les professionnel·les occupent une position hybride de co-chercheur·es. Cette position les contraint à remettre en question leurs pratiques, à entendre autrement les situations et à déplacer leur rapport au savoir. La recherche participative devient alors un espace de réflexivité en acte, à condition qu'elle ne soit pas réduite à une procédure ponctuelle ou à un outil de communication institutionnelle.

Nos expériences de recherches (Faisca, Rurka, Séraphin, 2025, Faisca, 2024) impliquant des jeunes permettent d'illustrer notre propos. Dans ces dernières, les jeunes ne sont

pas seulement interrogés comme bénéficiaires d'un dispositif : ils sont reconnus comme des sujets capables de penser, d'analyser leur expérience et de formuler des propositions. Lorsque ces espaces s'organisent et s'installent dans le temps, lorsque les jeunes peuvent être impliqués à toutes les étapes du processus de production de connaissances, les enfants et les jeunes ont le sentiment de contribuer à quelque chose qui les dépassait : dire ce qui ne fonctionne pas, proposer des changements, participer à une réflexion sur la protection de l'enfance. Pour les professionnel·les, la démarche produit également un effet de réflexivité. La recherche (entendu à partir de ses processus et non seulement de ses résultats) les oblige à interroger leurs pratiques, leurs modes d'animation, leur manière de transmettre l'information, leur façon d'écouter les enfants et les conditions réelles de la participation. Toutefois, la démarche permet de faire émerger une parole collective des enfants, mais l'appropriation de cette parole par l'institution reste difficile à garantir. Lorsque les propositions ne sont pas suivies d'effets, les enfants peuvent apprendre que parler ne suffit pas. Le maintien du lien, la transparence sur les suites données et la capacité à montrer comment les propositions sont réellement prises en compte deviennent alors des conditions éthiques et politiques essentielles. Sans cela, la position des enfants comme coproducteurs de connaissances risque d'être affaiblie. L'expérience de participation à la recherche montre ainsi que celle-ci peut devenir un espace de résistance aux mécanismes d'exclusion institutionnelle. Les effets perçus par les participant·es témoignent d'un potentiel transformateur, mais également de ses limites lorsque les institutions ne modifient pas leurs cadres de décision.

Conclusion

La protection de l'enfance en France est aujourd'hui le théâtre d'une tension importante : entre, d'une part, l'idéal d'une réflexivité critique capable de déconstruire les rapports de domination qui structurent le secteur, et, d'autre part, une réalité où cette même réflexivité est capturée par des logiques gestionnaires et une dépolitisation des enjeux sociaux, réduisant ainsi les professionnel·les à des rouages d'un système qu'ils et elles devraient subvertir.

L'exclusion des personnes concernées constitue l'un des principaux verrous de la réflexivité radicale. Pourtant, un travail social véritablement émancipateur ne peut se contenter de consulter les personnes accompagnées et/ou concernées: il doit les intégrer comme sujets politiques dans les processus de décision. Nous ajoutons qu'il doit également les intégrer dans les processus réflexifs eux-mêmes. Si des dispositifs comme les conseils d'enfants ou les conférences familiales ouvrent des perspectives en créant des espaces où les voix des premiers concernés peuvent influencer les pratiques, ils restent encore trop rarement reconnus comme des lieux de production collective de

savoirs et de transformation institutionnelle. Ils ne sont par ailleurs, ni l'un, ni l'autre préservés de la marchandisation évoquée plus haut.

Cet article a tenté de montrer qu'il est possible de dépasser les captures institutionnelles et politiques de la réflexivité à trois conditions. Premièrement, la réflexivité doit être collective et non réduite à une compétence individuelle. Deuxièmement, elle doit être articulée à l'action et déboucher sur des transformations concrètes. Troisièmement, elle doit inclure l'ensemble des parties prenantes, y compris les enfants, les parents et les personnes accompagnées.

La recherche participative (Woolham et al., 2026) incarne l'une des voies possibles de cette réappropriation, en redistribuant le pouvoir entre professionnel·les, personnes concernées et institutions. Mais pour y parvenir, il importe de résister à deux risques : sa récupération par le marché et sa neutralisation par l'institution. Elle ne peut rester un dispositif ponctuel, dépendant de financements exceptionnels ou de volontés individuelles. Elle mérite d'être reconnue comme un droit, une méthode et une condition de qualité des politiques publiques en protection de l'enfance.

Comme le rappelait Moreau dès 1979, une conscience de soi sans conscience politique risque de reproduire les oppressions. C'est pourquoi la formation, l'analyse des pratiques, la supervision et la recherche participative devraient intégrer explicitement une analyse des rapports de pouvoir — classe, race, genre, âge — qui traversent la protection de l'enfance.

Dans cette perspective, la réflexivité ne constitue plus un simple espace de respiration pour des professionnel·les épuisé·es mais un espace où les expériences individuelles sont reliées aux causes structurelles, où les tensions professionnelles sont mises en débat, où les personnes concernées sont reconnues comme sujets de savoir et de droits, et où les institutions acceptent d'être transformées par les voix qu'elles entendent.

Bibliographie

- Alvarez-Lizotte, P., & Caron, C. (2022). L'adultisme comme outil d'analyse

critiqueâ¯: Exemple appliqué à l'intervention sociojudiciaire auprès des jeunes vivant en contexte de violence conjugale. *Enfances, familles, générations [En ligne]*, (41).

- Amsellem-Mainguy, Y., & Lacroix, I. (2023). La domination des mineur·es dans les prisons françaisesâ¯: Entre protection, infantilisation et abandon des institutions: *Mouvements*, *n° 115*(3), 50-59. https://doi.org/10.3917/mouv.115.0050

- Assemblée nationale. (2025). *Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance* [Rapport parlementaire].

- Baldwin, M. (2016). *Social Work, Critical Reflection and the Learning Organization* (N. Gould, Éd.; 0 éd.). Routledge. https://doi.org/10.4324/9781315609690

- Barois, F. (2025). Fragments de supervisions Les professionnels de la Protection de l'enfance face à leurs émotions. Les Cahiers Dynamiques, 85(1), 66-74. https://doi.org/10.3917/lcd.085.0066.

- Benghozi, P. (2007). L'adoption est un lien affiliatif : pacte de re-co-naissance et pacte de désaveu. Dialogue, 177(3), 27-43. https://doi.org/10.3917/dia.177.0027.

- Caradec, Y. (2025). *Pratiques de parentalité et jeux de parenté en Seine-Saint-Denis. Ethnographie des relations entre des enfants et adolescents et leurs parents immigrés ou descendants d'immigrés, accompagnés par un service de protection de l'enfance* [Thèse d'anthropologie]. Paris Nanterre.

- Charles, C. (2021). *Tensions et émotions dans le travail social précaireâ¯: Une sociologie des éducateurs et éducatrices dans les foyers pour enfants*. Octarès éditions.

- Chauvière, M. (2007). *Trop de gestion tue le socialâ¯: Essai sur une discrète chalandisation*. Découverte.

- Corney, T., Cooper, T., Shier, H., & Williamson, H. (2022). Youth participationâ¯: Adultism, human rights and professional youth work. *Children & Society*, *36*(4), 677-690. https://doi.org/10.1111/chso.12526

- Défenseur des droits. (2019). *Enfance et violenceâ¯: La part des institutions publiques* (Rapport annuel sur les droits de l'enfant). Défenseur des droits.

- Défenseur des droits (avec INED). (2020). *Violences intrafamilialesâ¯: Les filles et les jeunes LGBT plus touchés*.

- Delphy, C. (2013). *L'ennemi principal* (3e éd). Éditions Syllepse.

- Dussy, D. (2021). *Le berceau des dominationsâ¯: Anthropologie de l'inceste* (Édition revue et augmentée par l'auteure). Pocket.

- Faisca, E. (2024). *Participerâ¯: Espaces, temps et mouvements favorisant la prise en compte de l'expression et des perspectives de l'enfant confié·e à l'aide sociale à l'enfance* [Thèse de doctorat en sciences de l'éducation]. Paris Nanterre.

- Faisca, É., Rurka, A., & Séraphin, G. (2025). *Acteur et citoyensâ¯: Ou comment construire les parcours de vie en tant que jeune soutenu par les services de la protection de l'enfance en participant collectivement à une Assemblée des enfants du Conseil départemental des Yvelines* [Rapport de recherche]. Université Paris Nanterre - Laboratoire Cref.

- Featherstone, B., White, S., & Morris, K. (2014). *Re-imagining child protectionâ¯: Towards humane social work with families* (1re éd.). Bristol University Press. https://doi.org/10.2307/j.ctt9qgzfm

- Firestone, S. (2007). *Pour l'abolition de l'enfance* (Nouvelle éd.). Éd. Tahin party.

- Firmin, C. (2024). Binaries and Blurred Linesâ¯: The Ethical Stress of Child Protection Social Work in the Grey of Extra-Familial Harm. *Ethics and Social Welfare*, *18*(4), 404-421. https://doi.org/10.1080/17496535.2024.2414963

- Flynn, S. (2024). Thinking politically about social work in child protection and welfareâ¯: A radical. Reappropriation of the works of Hannah Arendt. *Child Protection and Practice*, *3*, 100059. https://doi.org/10.1016/j.chipro.2024.100059

- Ganne, C. (2014). L'enfantalité en situation familiale complexeâ¯: Regarder la famille du point de vue des enfants. *Enfances, Familles, Générations*, (20), 1-20. https://doi.org/10.7202/1025327ar

- Garrett, P. M. (2009). The case of `Baby P'â¯: Opening up spaces for debate on the `transformation' of Children's Services? *Critical Social Policy*, *29*(3), 533-547.

https://doi.org/10.1177/0261018309105183

- Guillaumin, C. (2009). La réflexivité comme compétenceâ¯: Enjeu des nouvelles ingénieries de la formation: *Cahiers de sociolinguistique*, *n° 14*(1), 85-101. https://doi.org/10.3917/csl.0901.0085

- Hill, D., Bell, M. et Laredo, E. (2024) « Solidarity is not a dirty word: exploring and locating solidarity as a theory and model for a radical community social work practice », *Critical and Radical Social Work*, 12(4), p. 442-455. Disponible sur: https://doi.org/10.1332/20498608Y2024D000000022.

- Jamet, L. (2021). *Rapport de recherche - a prévention des ruptures de parcours pour les jeunes bénéficiant de mesures de protection de l'enfanceâ¯: Des motifs et facteurs de rupture à l'élaboration de stratégies d'action* [Rapport de recherche]. IDEFHI.

- Join-Lambert, H., Euillet, S., Rurka, A., & Groupe de parents dont les enfants sont suivis par les services de l'aide sociale à l'enfance de Paris. (2022). *Construire ensemble la politique parisienne de protection de l'enfanceâ¯: COPA75*. ONPE.

- Lacroix, I., Chaïeb, S., Dietrich-Ragon, P., & Frechon, I. (2023). De la violence familiale à la violence institutionnelle. Le continuum des violences dans l'expérience des jeunes placés en protection de l'enfance. *Populations vulnérables*, *9*. https://doi.org/10.4000/popvuln.4224

- Lavalette, M. (Éd.). (2011). *Radical social work todayâ¯: Social work at the crossroads*. Policy Press.

- Lee, E., Macdonald, S.-A., Fontaine, A., & Caron, R. (2017). Promouvoir une perspective anti-oppressive dans la formation en travail social. *Intervention*. 145. p. 7-19.

- Moreau, M. J. (1979). A structural approach to social work practice. *Canadian Journal of Social Work Education / Revue canadienne d'éducation en service social, 5*(1), 78–94. https://www.jstor.org/stable/41670012

- Morrill, C., & Seters, P. van. (2021). Power Relations across Organizations and Fieldsâ¯: Building on Selznick's Concepts of Co-Optation and Institutionalization. In *The Anthem Companion to Philip Selznick* (p. 45-66). Anthem Press. Cambridge

Core. https://www.cambridge.org/core/product/BE3A1B4A17D7E6BD769FA0492CB437D6

- Oehmichen, H. (2024) *L'appropriation des enfantsâ¯: enquête sur le placement familial en France*. Doctorat ès Sociologie, PhD. Paris, EHESS. Disponible sur: https://doi.org/10.70675/83b9f348z0b06z4262z9242z072a81607aed.

- Osinski, A. (2024). *Au-delà de la participationâ¯: L'expérience de la démocratie au sein des services sociaux* [Rapport de recherche]. Université Paris Nanterre & Union Euopéenne. https://www.responsivefrance.fr/_files/ugd/c28f45_1987102aef44414e9624c9d886765562.pdf

- Osinski, A., & Rurka, A. (2025). La co-construction comme enjeu démocratiqueâ¯: Participation et «â¯responsivitéâ¯» au sein des services sociaux européens: *Mouvements*, *n° 119*(1), 63-72. https://doi.org/10.3917/mouv.119.0063

- Parton, N. (2017). Social work with children and familiesâ¯: Reflections of a critical practitioner. *Journal of Social Work*, *17*(6), 752-753. https://doi.org/10.1177/1468017317715577

- Parton, N. (2020). Addressing the Relatively Autonomous Relationship Between Child Maltreatment and Child Protection Policies and Practices. *International Journal on Child Maltreatment: Research, Policy and Practice*, *3*(1), 19-34. https://doi.org/10.1007/s42448-019-00022-9

- Paturel, D. (2008). *La recherche participative dans le champ du travail socialâ¯: Aspects épistémologiques.* De Boeck.

- Piterbraut-Merx, T. (2020a). Doit-on protéger les enfantsâ¯?â¯: Les voies de la domination adulte. *Revue du Crieur*, *N° 15*(1), 106-113. https://doi.org/10.3917/crieu.015.0106

- Piterbraut-Merx, T. (2020) « Enfance et vulnérabilité. Ce que la politisation de l'enfance fait au concept de vulnérabilité », *Éducation et socialisation* [Preprint], (57). Disponible sur: https://doi.org/10.4000/edso.12317.

- Piterbraut-Merx, T. (2024). *La domination oubliéeâ¯: Politiser les rapports adulte-enfant*. éditions blast.

- Potin, É. (2012). *Enfants placés, déplacés, replacésâ¯: Parcours en protection de l'enfance*. ERES. Cairn.info. https://www.cairn.info/enfants-places-deplaces-replaces--9782749234694.htm

- Richard, G. (2024). *Protéger nos enfants*. Binge audio éditions.

- Rogowski, S. (2012). Social Work with Children and Familiesâ¯: Challenges and Possibilities in the Neo-Liberal World. *The British Journal of Social Work*, *42*(5), 921-940. JSTOR.

- Rogowski, S. (2018). Neoliberalism and social work with children and families in the UK: On-going challenges and critical possibilities. *Aotearoa New Zealand Social Work Review*, *30*(3), 72-83. SocINDEX with Full Text.

- Rurka, A., Marco, I., Faisca, E., Perdrizet, M., & Séraphin, G. (2026). Social work with LGBTQIA+ youth from the perspective of child protection professionals in France and Italy. *Children and Youth Services Review*, 108807. https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2026.108807

- Rurka, A., & Paturel, D. (2023). Travail social et démocratieâ¯: Les enjeux d'hier et d'aujourd'hui du travail social radical. Quelle place pour les recherches participativesâ¯?: *Connexions*, *n° 118*(1), 95-109. https://doi.org/10.3917/cnx.118.0095

- Rurka, A., Osinski A., Naumiuk A., (à paraitre). Radical Democracy in Practice: Citizen Contestation and the Politics of Care in Child Protection Systems. In: Kaan Agartan, Camilo Tamayo Gomez (eds). *Reimagining Radical Democracy and Social Movements in the XXI Century*".Emerald Publishing.

- Schön, D. A. (1994). *Le praticien réflexif : À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel* (J. Heynemand & D. Gagnon, trad.). Les Éditions Logiques. (Ouvrage original publié en 1983)

- Schwartz Tayri, T. M., Dahan Heller, E., & Gal, A. (2026). The Role of Supervision in Enhancing Social Workers' Professional Resilience. *Social Work*, *71*(2), 166-175. https://doi.org/10.1093/sw/swag002

- Stokes, J. et Schmidt, G. (2011) « Race, Poverty and Child Protection Decision Making », *British Journal of Social Work*, 41(6), p. 1105-1121. Disponible sur:

https://doi.org/10.1093/bjsw/bcr009.

- UNICEF. (2024). *Enfants et adolescents en souffranceâ¯: Privations, déficit de protection et rejet social* [Consultation nationale des 6-18 ans 2024]. UNICEF.

- Urgelli, B., Hasni, A., & Morin, O. (2022). Questionner l'éducation par les controversesâ¯: Enjeux, défis, méthodes. *Questions vives recherches en éducation*, *N° 37*. https://doi.org/10.4000/questionsvives.6577

- Woolham, J., Connell, T., Metcalf, C., Swinson, T., Tooke, S., Buswell, M., Efstathopoulou, L., Lynch, J., Mioshi, E., O'Brien, L., Warmoth, K., & Almack, K. (2026). Practitioners as researchers – experiences of four people working in hybrid roles in two local authorities and a university. *Social Work Education*, *45*(3), 821-839. https://doi.org/10.1080/02615479.2025.2531860